

DECISION DU PRESIDENT N°2026-187

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°261101 - 261102 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PETITS ELEMENTS DE CLÔTURES, DE PIQUETS ET DE GANIVELLES

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2025 07 02 du 23 octobre 2026 portant autorisation de lancement d'une consultation de fourniture et livraison de petits éléments de clôtures, de piquets et de ganivelles,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1147623 envoyé à publication le 23 février 2026 sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos, avec une date limite de réception des offres au 18 mars 2026 à 12h00.

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n°261101 « Fourniture et livraison de petits éléments de clôtures, de piquets et de ganivelles : lot 1 fourniture de petits éléments de clôtures », accord cadre à bons de commande multi attributaires d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, avec un seuil minimal de 20 000 € HT et un seuil maximal de 80 000€ HT aux candidats suivants :

- SARL RICHER (candidat classé 1er)
- TRICHET ENVIRONNEMENT (candidat classé 2e)
- VAMA-DOCKS (candidat classé 3e)

Article 2 : d'attribuer le marché n°261102 : « Fourniture et livraison de petits éléments de clôtures, de piquets et de ganivelles : lot 2 fourniture de piquets et de ganivelles » accord cadre à bons de commande multi attributaires d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, avec un seuil minimal de 10 000 € HT et un seuil maximal de 60 000€ HT aux candidats suivants :

- VAMA-DOCKS (candidat classé 1er)
- RIPERT SAS (candidat classé 2e)
- TRICHET ENVIRONNEMENT (candidat classé 3e)

Article 3 : de signer le marché n°261101 : « Fourniture et livraison de petits éléments de clôtures, de piquets et de ganivelles : lot 1 fourniture de petits éléments de clôtures » avec les candidats suivants :

- SARL RICHER
- TRICHET ENVIRONNEMENT
- VAMA-DOCKS

Article 4 : de signer le marché n°261102 : « Fourniture et livraison de petits éléments de clôtures, de piquets et de ganivelles : lot 2 fourniture de piquets et de ganivelles » avec les candidats suivants :

- VAMA-DOCKS
- RIPERT SAS
- TRICHET ENVIRONNEMENT

Article 5 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 27 mai 2026,

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 JUIN 2026
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : 15 JUIN 2026



François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.